

**LE GRAND PERIGUEUX**

**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD192-2018**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	58
Votants	71
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 14 décembre 2018

**LE 20 décembre 2018**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : FUSION DES OFFICES PUBLICS DE L'HABITAT DORDOGNE HABITAT ET GRAND PERIGUEUX HABITAT AU SEIN D'UN FUTUR SYNDICAT MIXTE OUVERT**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, RAT-SOULIER, DORET, PAUL, SALOMON.

MM. MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, MARTINEAU, SCHRICKE, DENIS FRADON, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, PUYRIGAUD, CHASTENET, AUDI, BARBANCEY, CIPIERRE, GIRADEL, MOSSION, ROUQUIE TENAILLON, TALLET, RAUZET, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, RATIER, GENDRE, GEORGIADES, LE ROUX, CACAN.

**ABSENTS :**

Mmes : SALINIER, KERGOAT, MOULENES, TOULAT, ROUX, DECABRAS.

MM.: BUISSON, LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, BONNET, LARRE, BREAU, GARRIGUE, BERIT-DEBAT, BELLEBNA, PROTANO, GEOFFROY LACOSTE, MERILLOU, COUDERC, DUNOYER, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, MATHIEU, GUILLEMET, LOURD, REYNET GRELLETY, USCAIN, COLBAC, DUCENE, HERBRETEAU, MONTORIOL.

**POUVOIRS :**

Mme MOULENES	Pouvoir à	M. LE PAPE	M. DUCENE	Pouvoir à	M. LECOMTE
M. BELLEBNA	Pouvoir à	M. ROUSSARIE	M. GARRIGUE	Pouvoir à	M. FRADON
M. BUISSON	Pouvoir à	Mme PAUL			
Mme SALINIER	Pouvoir à	Mme GONTHIER			
Mme DATRIER	Pouvoir à	Mme DARTENCET			
M. MONTORIOL	Pouvoir à	Mme FAURE			
M. BREAU	Pouvoir à	M. MOTTIER			
M. LE MAO	Pouvoir à	M. DOBBELS			
M. MACARY	Pouvoir à	Mme BORAS			
Mme TOULAT	Pouvoir à	M. MOSSION			
M. HERBRETEAU	Pouvoir à	M. LE ROUX			

**OBJET : FUSION DES OFFICES PUBLICS DE L'HABITAT DORDOGNE HABITAT ET GRAND PÉRIGUEUX HABITAT AU FIN SLOW D'UN FUTUR SYNDICAT MIXTE OUVERT**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant que** le projet de loi sur l'Evolution du Logements, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) devrait être adopté avant la fin de l'année 2018. Cette loi impacte l'organisation des bailleurs et plus particulièrement les offices publics ayant leur siège social sur le département que sont Grand Périgueux Habitat et Dordogne Habitat.

**Qu'en effet**, l'article 81 de la loi stipule qu'un bailleur social, qui n'a pas construit au moins 500 logements pendant 10 ans, doit obligatoirement se regrouper avec d'autres bailleurs sociaux. Ce nouveau groupe doit, soit gérer au moins 12.000 logements, soit constituer l'unique groupe de logement social ayant son siège dans un département.

**Que** le parc social appartenant à Grand Périgueux Habitat et à Dordogne Habitat représente 9233 logements, soit moins que le seuil fixé par la loi. Leur regroupement leur permettrait néanmoins de demeurer l'entité unique de logements sociaux ayant son siège sur la Dordogne.

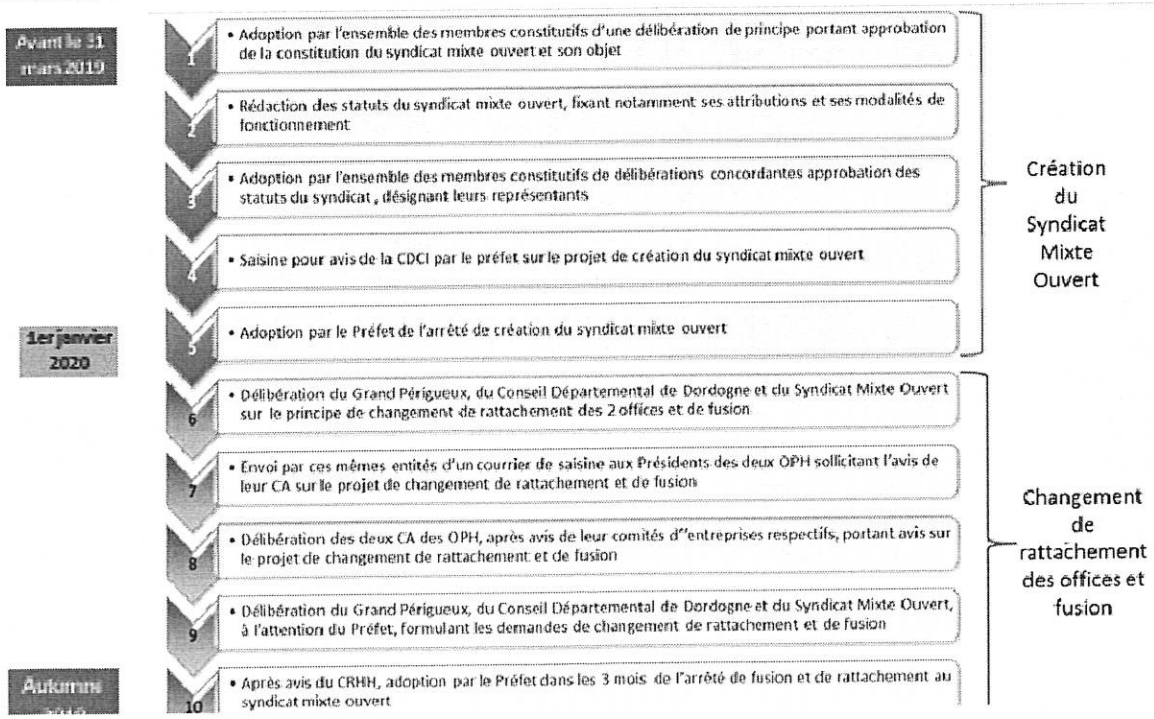
**Qu'au regard** de ces obligations, le Grand Périgueux, le Département de la Dordogne et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, avec leurs offices publics de l'Habitat rattachés, ont eu plusieurs groupes de travail sur cette fusion et la forme qu'il pouvait prendre.

**Considérant qu'il** ressort de ces échanges une volonté de gouvernance partagée qui pourrait se concrétiser dans un syndicat mixte ouvert, auquel seraient transférées les compétences nécessaires, en amont d'une fusion future.

**Qu'à cet effet**, la compétence en matière de logement social serait bien évidemment transférée, mais le transfert peut aller au-delà : le législateur reste en effet assez souple en la matière, le syndicat mixte ouvert pouvant être compétent en matière d'Habitat, au-delà du seul logement social.

**Qu'un comité** de pilotage organisé par le Conseil Départemental, en association avec le Grand Périgueux notamment, a eu lieu 19 novembre dernier. Il s'agissait de présenter la démarche de fusion des deux offices et la création, au préalable du syndicat mixte ouvert. Ce syndicat mixte ouvert serait bien sûr l'organisme de tutelle des deux offices puis de l'office unique, et aurait également pour objet l'élaboration des documents de programmation des politiques départementales et locales de l'Habitat.

**Que** les différentes étapes de création du syndicat mixte ouvert et de fusion des offices pourraient être les suivantes :



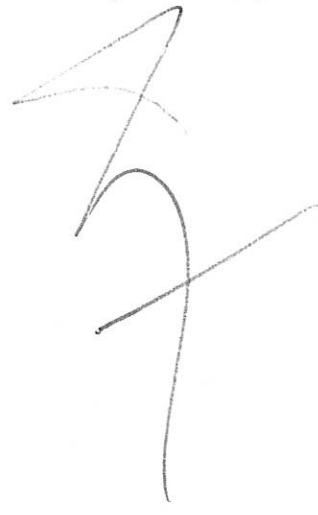
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Approuve la démarche de rapprochement des deux offices publics de l'Habitat Grand Périgueux Habitat et Dordogne Habitat ;
- Approuve la démarche de création d'un syndicat mixte ouvert, préfigurant la fusion des deux offices ;
- Autorise le président à signer tout document relatif à cette procédure.

**Adoptée à l'unanimité**

Délibération publiée le	16 JAN. 2019	Pour extrait conforme	16 JAN. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	16 JAN. 2019	Périgueux, le	16 JAN. 2019

Le Président  
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 18/01/2019

Reçu en préfecture le 18/01/2019

Affiché le



ID : 024-200040392-20181220-DD1922018-DE